



Le 11 octobre 2018

Madame, Monsieur, chers résidents de la commune de Sain-Bel,

Plusieurs habitants nous ayant signalé des pannes d'éclairage nocturne, notamment dans les secteurs des Alouettes et du Belvédère, l'entreprise chargée par le SYDER de la maintenance et du bon fonctionnement de nos réseaux publics a découvert, à notre grande surprise, que des compteurs Linky avaient récemment été installés dans les armoires électriques des secteurs concernés.

La commune s'étant vu contester par le Préfet du Rhône, ENEDIS et le SYDER, la propriété des compteurs et sa compétence d'Autorité Organisatrice du réseau public de distribution, et cette contestation ayant récemment et provisoirement été validée par le Tribunal Administratif, nous vous demandons d'adresser directement vos réclamations concernant les pannes d'éclairage public au standard du SYDER 04 72 18 75 00.

Nous appelons toutefois votre attention sur le fait qu'une augmentation de puissance étant probablement rendue obligatoire du fait du pilotage par les compteurs Linky, le coût supplémentaire des abonnements publics sera répercuté sans recours possible sur le montant perçu par le SYDER dans le cadre de nos impôts locaux.